

avis d'arrêt  
de travail initial  de prolongation (\*)volet 3, à adresser  
à votre  
**EMPLOYEUR**  
ou au  
**POLE EMPLOI**

(art L.162-4-1-ter al, L.162-44, L.315-2, L.321-1-6ème al, L.326-6, L.376-1, L.613-20, R.321-2, R.323-11-1, D.323-2, D.613-19, D.613-23 du Code de la sécurité sociale, L.732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritime)

## l'assuré(e)

numéro d'immatriculation 1 6 2 0 9 1 6 0 1 5 0 5 0 0 4

nom et prénom LALUT PASCAL

(nom de famille - de naissance -, suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier Vitale) 0 1 1 6 1 1 6 0 1

adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) :

code postal ville n° téléphone :

bâtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès de la résidence :

(1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence

activité salariée  fonctionnaire  profession indépendante  activité non salariée agricole sans emploi  date de cessation d'activité précisez votre situationl'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ? oui  date non 

## MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR

**dès réception de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai  
afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e).**

## l'employeur

nom, prénom ou dénomination sociale mairie de AUSSAC VADALLE n° téléphone :  
e.mail :

adresse

## les renseignements médicaux

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : LALUT PASCAL

• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au 

- en toutes lettres : dimanche 14 février 2021
(à compléter obligatoirement)
et
- en chiffres 1 4 0 2 2 0 2 1

 inclussans rapport\*  en rapport\*  avec un état pathologique résultant de la grossesse

\* une des deux cases doit être obligatoirement cochée

sorties autorisées: oui  à partir du 1 8 0 1 2 0 2 1 non 

(l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures.)

par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire :

non  oui  à partir du 1 8 0 1 2 0 2 1

• et prescrit un temps partiel pour raison médicale du au

## identification du praticien

(nom et prénom)  
Dr MARTIN Jean-Bruno

identifiant 1 0 0 0 2 6 8 9 0 1 5

date 1 8 0 1 2 0 2 1 signature du praticien

18012021

PRN-PRE S3116g